

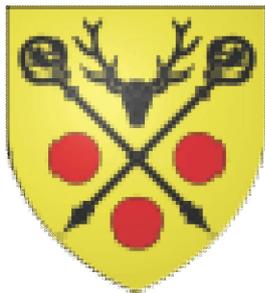


26^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS NATIONAL PEA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER

18, 19 et 20 août 2017

<http://rallyeboulonnais.free.fr>



26^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA

18, 19 et 20 août 2017

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 1 ^{er} juillet 2017 à minuit
Ouverture des engagements	Le 1 ^{er} juillet 2017 à minuit
Clôture des engagements	Le 07 août 2017 à minuit, caché de la poste faisant foi
Distribution du Road-Book	Le samedi 12 août 2017 de 08h30 à 14h00
	Le dimanche 13 août de 08h30 à 14h00
	Le jeudi 17 août 2017 de 08h30 à 10h00
	Le vendredi 18 août de 08h30 à 10h00
Reconnaitances (panachage autorisé)	Le samedi 12 août 2017 de 09h00 à 22h00 sauf pour l'ES. 2/4/6
	Le dimanche 13 août 2017 de 09h00 à 22h00
	Le jeudi 17 août 2017 de 09h00 à 22h00
	Le vendredi 18 août 2017 de 09h00 à 22h00
Vérifications administratives	Le vendredi 18 août 2017 de 16h00 à 21h30 à la Mairie de SAMER (62830), Place du Maréchal Foch
Vérifications techniques	Le vendredi 18 août 2017 de 16h15 à 21h45 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le vendredi 18 août 2017, à 20h30 - Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 18 août 2017, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Publication des heures et ordre de départ de la 1 ^{ère} étape	Le vendredi 18 août 2017, à 22h30, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne. Le samedi 19 août 2017, à 10h00, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le samedi 19 août 2017, à 20h20, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et heures et ordres des départs de la 2 ^{ème} étape	Le samedi 19 août 2017, à 23h00, au Tableau d'affichage Officiel, Entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin, 62830 SAMER
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne. Le dimanche 20 août 2017, à 08h00, Parking de l'Ecole Jean Moulin, Rue du même nom, 62830 SAMER

Arrivée du Rallye	Le dimanche 20 août 2017, à 14h05, au CH10C
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au CH10C
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée, lieu ci-dessous
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée, Place Foch, 62830 SAMER au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Café de la Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications administratives	Mairie, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
Vérifications techniques	Sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch 62830 SAMER
PC Course	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Collège des Commissaires Sportifs	Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Tableau d'affichage officiel	A l'entrée principale de la Salle polyvalente, Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Parc fermé de départ et d'arrivée	Parking de l'Ecole Maternelle Jean Moulin Rue Jean Moulin 62830 SAMER
Parc d'assistance	L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE. L'usage de cette Place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).
Vérifications finales	Garage de la Course 60 BIS, Route de Samer 62240 LONGFOSSE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile (ASA du DETROIT) **Organisateur Administratif** organise le 18, 19 et 20 août 2017 avec le concours de l'ACCO (Auto Club Côte d'Opale) **organisateur Technique** une épreuve :

26ème RALLYE NATIONAL DU BOULONNAIS PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 22/05/2017 sous le numéro 2017 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 560 en date du 08 juin 2017.

Comité d'Organisation

Président	M. Philippe SERGENT
Membres	M. Julien GRESSIER, Vice-président M. Bernard TASSART, Trésorier M. Michel TERNISIEN, Trésorier Adjoint Mme Sidonie SERGENT, Secrétaire Mme Adélaïde GRESSIER, Secrétaire Adjointe M. Benoit CARON, Responsable Matériel Les membres du Comité Directeur de l'ACCO Les membres de l'ACCO Mr Le Président de la Communauté de Communes Desvres/Samer Mr Le Maire de Samer Mesdames, Messieurs Les Maires des Communes Traversées

Secrétariat

ACCO (AUTO CLUB COTE D'OPALE)

Boite Postale 14

62830 SAMER

Téléphone : 03 21 83 03 80

Mail : autoclubcoteopal@aol.com

Site : www.rallyeboulonnais.free.fr

Permanence pendant le Rallye

CAFE DE LA MAIRIE

Place du Maréchal Foch

62830 SAMER

Téléphone : 03 21 83 03 80

Organisateur technique

Nom : **ACCO (Auto Club Côte d'Opale)**

Adresse : **Bolte postale 14 – 62830 SAMER – 03 21 83 03 80 – autoclubcoteopal@aol.com**

1.1P. OFFICIELS [liste minimum]

Observateur de la Ligue	M. François LANGLET(1559 0102)
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Colette LEBET (7042 0108)
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-François ROUSSELLE (2589 0112) M. Serge FAUVEL (2517 1507)
Directeur de course	M. Thomas LEMIRE (35253 0111)
Directeur de course adjoint	M. Michaël LACHERÉ (58237 0112)
Directeur de course adjoint délégué au V.H.C.	M. Eugène CITERNE (10415 0114)
Adjoints à la direction de course PC	Mme Martine PICHELIN (18416 0111) Mme Annick NARGUET (1585 0101)
Adjoints à la direction de course sur les ES	M. Matthieu LANGLET(122227 0101) M. Olivier GARROU (4310 0102) M. Patrick JOVE (128187 0114)
Adjoint à la direction de course Tricolore	M. François LANGLET (1559 0102)
Adjoint à la direction de course 00 V.H.C.	M. Jean-Pierre LACROIX (3474 0112)
Adjoint à la direction de course 00 MODERNE	M. Jean-Pierre MINEBOIS (137332 0106)
Voiture Autorité	M. Philippe SERGENT (11723 0112) M. Julien GRESSIER (161143 0111)
Commissaire technique Responsable	M. Alain LHEUREUX (4031 0112)
Commissaire technique Responsable Adjoint	M. André FONTAINE (27562 0116)
Commissaire technique Responsable V.H.C.	M. Bernard POTTIER « GORDUCHE » (5010 0112)
Commissaires techniques	M. Jean-Michel DESSE M. Régis THILMANY M. Stéphane LEULIETTE M. Daniel LEMAIRE M. Denis THUILLIER M. Michel LEBEAU M. François GODET M. Laurent BRAURE
Chargé des Relations Avec les Concurrents (Resp.)	Mme Claudine LEMARCHAND (1459 1501)
Chargés des Relations Avec les Concurrents	M. Michel TESNIERE (125487 1317)
Responsable de la Presse	M. Olivier DELSEAUX (240589 0199)
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de France, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	M. François LANGLET(1559 0102)
Juges de faits	Mesdames Patricia RICHER & Sylvia PIERAZZI M. et Mme Daniel DESCAMPS (ASA)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA compte pour la Coupe de France des Rallyes Coeff. 2, pour le championnat des rallyes de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <http://rallyeboulonnais.free.fr>

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER.

Vérifications administratives

Le vendredi 18 août 2017 de 16h00 à 21h30 à la Mairie de SAMER (62830), Place du Maréchal Foch

Vérifications techniques

Le vendredi 18 août 2017 de 16h15 à 21h45 sous le chapiteau, Place du Maréchal Foch, 62830 SAMER

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la Course - 60 BIS Route de Samer - 62240 LONGFOSSE.

Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye National du Boulonnais PEA doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 07 août 2017 à minuit, - cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : ACCO - BOITE POSTALE 14 - 62830 SAMER** ou par mail autoclubcoteopal@aol.com mais dans ce cas, la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560€ + 6€ pour un rallye national
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € + 6€ pour un rallye national
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 6 euros, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du copilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances sont autorisées à s'installer le vendredi 18 août 2017 à partir de 12h00.

L'assistance sera autorisée : Place de l'Abbaye, Rue du Breuil, Rue du Collège et à proximité, comme indiqué sur le road book et uniquement à ces endroits. **La Place du Maréchal Foch SERA INTERDITE.** L'usage de cette place est réservé exclusivement à l'organisateur (vérifications techniques, podium, partenaires).

Il ne sera admis **qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.** Tout plateau ou autre véhicule s'y trouvant devra être retiré sur le champ. L'organisateur se réserve le droit d'appliquer le règlement standard des rallyes et donc d'infliger des amendes sur le non-respect de l'article 4.3.2.3 Parcs d'assistance.

Le parc d'assistance doit être rendu propre à l'issue de la manifestation : pas de poubelles, taches de gras et autres !! Bâche obligatoire sous les voitures. Interdiction de faire des trous pour fixer des abris sur la place de l'ABBAYE.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
 Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

PARC PLATEAU OBLIGATOIRE: L'Organisateur met à la disposition des équipages des parcs où chaque plateau sera stationné. Le plan sera distribué avec le road-book par un additif de l'Organisateur.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au Règlement Standard FFSA.

4.6P. Identification des Voitures

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
 L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire sera communiquée par un additif de l'Organisateur au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye National du Boulonnais représente un parcours de 327,880km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales (4 différentes) d'une longueur totale de 125,800km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5	Communauté de Communes Desvres-Samer	15,000km	3 fois	45,000 km
ES 2 / 4 / 6	C.C.D.S. 2 « Souvenir José BARBARA »	14,600 km	3 fois	43,800 km
ES 7 / 9	Pays de la Fraise	8,400 km	2 fois	16,800 km
ES 8 / 10	Wirwignes / Wierre-au-Bois / Longfossé	10,100 km	2 fois	20,200 km
			TOTAL =	125,800 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu (**panachage autorisé**) :

Le samedi 12 août 2017 de 09h00 à 22h00 (**sauf pour l'E.S. 2/4/6**)

Le dimanche 13 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le jeudi 17 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le vendredi 18 août 2017 de 09h00 à 22h00

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de **3**.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Les couleurs seront conformes au modèle défini par la réglementation.

Les signes distinctifs des Officiels sont :

Chef de poste : chasuble orange avec l'inscription « Chef de Poste »

Directeur d'Épreuve : chasuble rouge

Médecin : chasuble blanche
Média : chasuble verte
Commissaire de route : chasuble orange
Commissaire Sportif chargés des relations avec les concurrents : chasuble rouge
Chronométrateur : chasuble bleue

Le pointage des carnets de bord aux C.H., ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les C.H. et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

7.5.19 CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 SECONDES PAR INFRACTION.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX

Prix en espèces.

Les prix sont non cumulables.

<u>Classement</u>					
Général scratch	560	360	210		
<u>Aux classes :</u>					
1à 3 partants	160				
4 à 5 partants	260	160			
6 à 10 partants	560	285	160		
Plus de 10 partants	560	285	160	100	70
Féminines si 2 partantes minimum	360	210			
Meilleur jeune	360				

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées :

N/FN

A/FA

Le reste sera conforme au règlement standard des Rallyes.

Coupes distribués

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées, Place Foch - 62830 SAMER.

Récompenses aux Commissaires de Route :

PRIX SPECIAL « ALAIN NICOLE » ; PRIX SPECIAL « BRIGITTE ROGEZ-DELATTRE » ; PRIX SPECIAL « JOSE BARBARA »

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officié pendant l'épreuve.

ABANDON

**Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :
03.21.81.47.19**

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) <http://rallyeboulonnais.free.fr> (site officiel du rallye)